COPROS
MODE D'EMPLOI

plaquette annuelle d'information
à destination des collectivités copropriétaires

Daniel Mandelbaum,
Président Directeur Général

Cette plaquette a été préparée par l'équipe commerciale de Touristra Vacances pour faciliter les réservations des collectivités copropriétaires dans les villages du pôle de Tourisme Social coordonnés par l'ANCAV-TT et gérés par Touristra Vacances.

C'est pour moi l'occasion de m'adresser à tous les élus de ces collectivités et de les remercier de la confiance qu'ils ont manifesté à Touristra Vacances en renouvelant en juin dernier les contrats de régie liant leurs sociétés civiles à Touristra Vacances. Soyez assurés que toutes nos équipes, tant au siège que sur les villages de vacances, sont mobilisées pour répondre à cette confiance.

Ceux d'entre vous qui sont en charge des vacances y trouveront les informations nécessaires à la préparation de leurs programmes, les outils de communication mis en place spécifiquement pour eux, les modalités de réservation, ainsi qu'un rappel des prestations proposées sur leurs villages.

Vous y trouverez aussi ce qui fait les "plus" des villages gérés par Touristra Vacances : l'engagement pour un tourisme durable et responsable, les valeurs de solidarité et de partage, la convivialité… tout ce qui, pour vos ressortissants, fera de leurs vacances dans vos villages des moments d'exception.

Gardez cette plaquette, diffusez-la autour de vous. Elle vous accompagnera toute l'année 2010.

SOMMAIRE

Page 2 :
le fonctionnement COPRO

Page 3 :
la résa

Page 4 et 5 :
les tarifs

Page 6 et 7 :
les Villages France

Page 8 :
vos interlocuteurs

COPROS FONCTIONNEMENT

Votre collectivité est copropriétaire dans l'un ou plusieurs des 20 villages vacances gérés par Touristra Vacances. Cet investissement permet à votre collectivité de bénéficier d'avantages particuliers.

De nouveaux outils pour les copros

Lors du dernier conseil du patrimoine a été annoncée la mise en œuvre par Touristra Vacances d'une nouvelle démarche d'information à destination des comités d'entreprises et collectivités copropriétaires. Cette démarche a pris forme ces derniers mois : plusieurs rencontres ont eu lieu au cours desquelles un certain nombre de pistes de travail ont été proposées. Trois demandes ont été particulièrement mises en avant par les copropriétaires.

- ***Une communication à destination des élus et des administratifs*** des collectivités : cette plaquette en est la première étape. Elle pourra paraître tous les ans afin de donner les informations récurrentes liées au statut de copropriétaire. Ces informations seront mises à jour et permettront à tout nouvel élu d'avoir rapidement toute l'information nécessaire à une gestion optimum du patrimoine social de son CE. Cette plaquette sera suivie, lorsque cela sera utile, de lettres par courriel permettant la mise à jour des informations (rénovations importantes, dates butoirs…).

- ***Un soutien logistique à la communication en direction des salariés*** qui prendra la forme d'une affiche de présentation des villages France en copropriété, vous permettant de valoriser ces copropriétés. Cette affiche s'accompagnera de documents informatiques spécifiques à chaque Village France présentant en détail leurs caractéristiques. De plus Touristra Vacances met à la disposition des collectivités ses équipes pour aider à la réalisation de catalogues ou d'outils de communication particuliers.

- ***L'organisation de formations pour les salariés des services administratifs des collectivités :*** à la demande des collectivités, Touristra Vacances proposera courant 2010 des formations à destination de ces salariés. Ces formations permettront de mieux connaître les Villages France gérés par Touristra Vacances, les activités qui y sont proposées ainsi que le fonctionnement des droits COPROS.

COPROS FONCTIONNEMENT
LA RESA

Le service réservation de Touristra Vacances gère les droits des copropriétaires selon les règles établies par eux-mêmes. Celui-ci garantit ces droits COPROS et permet, par le système de dates butoirs, de donner accès aux villages Touristra Vacances à un maximum de vos salariés en priorité. La réservation de Touristra Vacances est donc à votre service toute l'année pour permettre à vos ayants-droits de partir en vacances.

VOICI QUELQUES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AUX RÉSERVATIONS FAITES PAR LES COLLECTIVITÉS COPROPRIÉTAIRES.

“ Qu'est-ce que la date butoir ?”

C'est la date jusqu'à laquelle vous êtes prioritaires sur les lits vous appartenant en copropriété.
Après cette date, les réservations sont ouvertes à tout public, mais vous pouvez continuer à réserver dans la limite des places disponibles.

“ Quand réserver sur les villages où je suis copropriétaire ? ”

Dès que possible, vous envoyez à la résa, au fil de l'eau, la liste des personnes inscrites.
- Pour les séjours d'hiver - entre le 19 décembre et le 19 avril >> Date butoir le 15 octobre
- Pour les séjours de printemps - entre avril et le 13 juin >> Date butoir le 5 décembre
- Pour les séjours d'été - à partir du 13 juin jusqu'à la fermeture des villages >> Date butoir le 15 mars.

En envoyant vos réservations AVANT la date butoir, au fur et à mesure des inscriptions, vous aiderez à une gestion plus efficace de la résa.

“ J'ai plus d'inscriptions que de droits, comment faire ? ”

Lorsqu'une collectivité souhaite réserver plus de lits qu'elle n'a de droits sur une de ses copropriétés, c'est possible sous certaines conditions. Les inscriptions supplémentaires sont mises sur une liste d'attente. La réponse est donnée après la date butoir en fonction des places disponibles sur le village.

“ Après la date butoir, puis-je profiter de mes droits COPROS si je n'ai pas réservé ? ”

Après la date butoir, vos droits COPROS sont remis dans le “pot commun”. S'il reste des places disponibles sur le village où vous êtes copropriétaire et qui correspondent à vos droits (gîte ou PC), vous pouvez toujours les réserver auprès de la résa.

“ Quand réserver sur les villages où nous ne sommes pas copropriétaires ? ”

Jusqu'à la date butoir, les lits sont réservés aux copropriétaires. Il est pourtant possible de demander avant la date butoir des places sur des villages où vous n'êtes pas copropriétaire. Dans ce cas, les inscriptions sont mises sur liste d'attente. La réponse vous sera envoyée après la date butoir. Plus tôt vous envoyez vos inscriptions et mieux vous serez placés sur la liste d'attente.

“ Comment réserver ? ”

La réservation peut se faire de 4 manières possibles :
- Par fax : 01 44 83 43 58 ou 43 52
- Par courrier : Réservation - Touristra Vacances - 126, rue La Fayette 75010 Paris
- Par téléphone : 01 44 83 43 30 à faire suivre d'une confirmation par fax, mail ou courrier
- Par mail : faudon@touristravacances.com

Dans tous les cas de figure, il faut envoyer à la résa une liste précise comprenant le nom de la collectivité et son code client. Si vous avez des questions sur votre code client, n'hésitez pas à contacter la résa.

Pour chaque inscrit, vous devez ensuite préciser :
- Nom prénom et date de naissance
- Le nom du village
- Le type d'hébergement (PC, gîte, mobil-home)
- Le type de chambre ou de gîte (2-3-4 places, gîte nature, mobil-home 4 ou 6…)
- Le type de pension : PC (pension complète) ou 1/2P (demi-pension)
- Les dates du séjour : date de début et date de fin
- Souscription ou non de l'assurance annulation

“ Comment savoir que ma réservation a été enregistrée ? ”

Pour les inscriptions copros : dès que la réservation est enregistrée, vous recevez une confirmation par courrier
Pour les inscriptions autres (ajouts à vos droits COPROS et inscriptions sur les autres villages) :
- Vous recevez un accusé-réception de votre demande (par fax, mail ou courrier en fonction du moyen utilisé). Vos demandes d'ajouts sont inscrites sur liste d'atente.
- Dès que la réponse est donnée, vous recevez :
  - *Un fax, mail ou courrier pour vous informer du résultat*
  - *Si votre réservation est acceptée, vous recevrez une confirmation par courrier.*

4 LES TARIFS COPRO
TARIFS POUR RÉPONDRE À VOS DEMANDES

1- Sur vos copropriétés

Le tarif adhérent (encore appelé “tarif COPRO”) est le tarif qui est appliqué pour vos réservations sur le ou les villages où vous êtes copropriétaire. Ce tarif avantageux est diffusé à votre collectivité sous la forme d’une grille tarifaire qui vous permet de comparer le tarif adhérent au tarif individuel.
Ce tarif est fixé par les collectivités copropriétaires lors des assemblées générales des sociétés civiles au regard des réalités économiques du village et des enjeux sociaux.

Les tarifs vous sont envoyés par mail dès leur parution. En général, au cours de l’été pour l’année suivante. Contactez Gérard Cannesson pour plus d’informations.

2- Pour les groupes

Pour les ayant-droits des CE partant en groupe (à partir de 20 personnes), un tarif indépendant et dissocié existe. Il permet de bénéficier de tarifs particulièrement avantageux, notamment en dehors des vacances scolaires et d’une ou plusieurs gratuités selon la taille du groupe.

Les tarifs groupes sont présentés dans deux plaquettes

Hiver
et Printemps/Eté/Automne,
regroupant chacune
la France et l’étranger

3- Sur les autres Villages France

Ce tarif concerne les ayant-droits de vos CE partant à titre individuel sur un village du pôle du Tourisme Social, géré par Touristra Vacances. Il permet de bénéficier d’une réduction, allant jusqu’à 20% selon les semaines par rapport aux tarifs catalogue. Pour calculer le tarif, il suffit d’appliquer la réduction correspondant aux repères de couleurs présents sur la page du catalogue.

Exemple :
Calculez votre tarif réduit
déduisez

-20% -15% -10%

Tarif individuel de collectivité
en €, après réduction

Du 12 juin au 11 septembre 2010

Dates	12-19 juin 28 août	26 juin	3-10-17-24 juil.
Chambre	399	390	505
	320	330	455

4- Sur les clubs à l’étranger

Ce tarif concerne les ayant-droits de vos CE partant à titre individuel sur un Club 3000 de Touristra Vacances.
Il permet de bénéficier d’une réduction de 12% par rapport au tarif catalogue*.

*Hors taxes d’aéroport

LES VILLAGES FRANCE

CE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

L'animation, la richesse de vos vacances

Nos équipes motivées et professionnelles travaillent toute l'année pour accueillir vos ressortissants. La fête, le plaisir, le partage et l'épanouissement sont la priorité quotidienne pour donner un sens au mot « vacances ».

Un programme d'activités et de sortie pour découvrir la richesse culturelle locale

Des activités sportives et ludiques

- Le matin possibilité d'activités sportives, l'après-midi place aux tournois sportifs ou ludiques.
- En journée, une ludothèque et une bibliothèque sont à la disposition des vacanciers.
- En fin d'après-midi des surprises autour du bar…

Des soirées tout en spectacle : chaque soir l'équipe d'animation propose de clore la journée par des soirées spectacles, des soirées musicales, des soirées découverte, des soirées dansantes ou encore des soirées jeux.

Les clubs enfants : bébés-clubs*, clubs-enfants (voir dates d'ouverture sur catalogue), animation préados et ados*. Chaque âge nécessite des formules différentes avec des thèmes et des programmes variés chaque semaine. Nos animateurs sont des professionnels diplômés et spécialisés. Nous nous engageons à respecter des chartes qualité et sécurité pour chaque tranche d'âge.

*sur certains villages

L'hébergement

Sur chaque village, un responsable de l'hébergement accueille vos ressortissants afin de garantir que leur séjour se déroule dans les meilleures conditions possibles. En matière d'hébergement, deux formules sont possibles selon les villages : la pension complète ou la formule locative.

- En pension complète, les vacanciers trouveront des prestations classiques en chambres double ou familiales (linge de toilette et draps fournis).
- En location, ils pourront profiter des gîtes, bungalows ou mobil-homes ainsi que des animations proposées par les équipes Touristra Vacances.

La restauration

Des instants repas privilégiés, organisés autour de buffets variés et festifs, pour répondre au mieux à l'attente des vacanciers. Qualité gustative, sécurité alimentaire, choix mais aussi évasion, liberté et animation : rien n'est oublié.

- Petit-déjeuner avec tous les ingrédients traditionnels
- Le déjeuner : buffet d'entrées et de desserts, une sélection de viandes et poissons grillés ou agrémentés de produits de saison, le coin "pâtes".
- Le dîner : soirées thématiques locales et saveurs du monde

semaine PASSION

Les semaines passion

Sur les villages en France, les vacanciers pourront profiter de semaines à thème au cours desquelles l'animation habituelle est complétée par une thématique originale grâce à l'intervention de spécialistes qui vous font partager leur passion. Une initiation, une découverte, un thème ludique ou des rencontres imprévues sont au rendez-vous… Ces moments forts de convivialité sont proposés aux vacanciers sans supplément de prix.

Ex : Bien-être, danse, festivals, œnologie, peinture, etc.

(Calendrier sur demande)

Tout savoir sur les semaines passions :
www.touristravacances.com

saisons DURABLES

Le développement durable

Vos villages vacances sont partie prenante d'un tourisme différent, social, solidaire, ouvert au plus grand nombre et respectueux de son environnement et de ses populations.
Touristra Vacances a créé sa charte des Saisons Durables et revisite ses activités, ses métiers et ses pratiques, en France comme à l'étranger.
Vous pouvez vous procurer cette charte sur simple demande.

Exemples en matière de :

ANIMATION
Actions de sensibilisation auprès des vacanciers (comme l'exposition "PASSEZ AU DURABLE" du ministère de l'écologie et de l'environnement), tournées spectacles, intervention d'artistes locaux, journées de soutien et de solidarité, notamment avec le Secours Populaire. Au club enfant : ateliers ludiques autour du recyclage, création de jardin potager…

HEBERGEMENT
Ampoules basse consommation, produits d'entretien biodégradables, tri sélectif, …

RESTAURATION
Encourager les efforts de l'agriculture biologique, proposer des produits locaux et de saison, soutenir le commerce équitable (ex : partenariat avec Max Havelaar).

VOS INTERLOCUTEURS CHEZ TOURISTRA VACANCES

POUR LES RÉSERVATIONS COPROS, CONTACTEZ LA RÉSA

- Par fax : 01 44 83 43 58 ou 43 52
- Par courrier : Réservation – Touristra Vacances – 126, rue La Fayette 75010 Paris
- Par téléphone : 01 44 83 43 30 à faire suivre d'une confirmation par fax mail ou courrier
- Par mail : faudon@touristravacances.com

POUR TOUTE DEMANDE CONCERNANT L'ÉTRANGER, LES CIRCUITS, LES CONGRÈS ET SÉMINAIRES, LES GROUPES, LES SÉJOURS À LA CARTE, LES LOCATIONS...

Les équipes commerciales, sous la direction de Jean-Pierre Mathiaud *(direction.commerciale@touristravacances.com)* sont à votre disposition.

POUR MÉMOIRE

Le Service Patrimoine de la Direction des Villages France, sous la responsabilité de Gérard Cannesson
cannesson@touristravacances.com
01 44 83 43 45

est votre interlocuteur sur toute question concernant le patrimoine, la vie administrative et juridique des sociétés civiles et des droits attachés.
N'hésitez donc pas à le contacter.

TOURISTRA Vacances

Siège social : 126, rue La Fayette - 75010 Paris - Adresse postale : CS 20015 - 75479 Paris cedex 10
TOURISTRA VACANCES / SODISTOUR - Agence de Voyages LI 075 95 0515 - Adhérent SNAV, CETO
S.A. au capital de 250 500 €- RCS 338 234 891 - SIRET 338 234 891 00087 - APE 7911 Z
Garantie financière : APS, 15 avenue Carnot - 75017 Paris
RCP : GAN EUROCOURTAGE IARD, 4/6 avenue d'Alsace - 92033 La Défense cedex

www.touristravacances.com

Édition n°1 - Novembre 2009